

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1544**

commune (s) : Saint Fons

objet : Travaux de remise en état de l'unité de traitement n° 3 de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1544**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Travaux de remise en état de l'unité de traitement n° 3 de la station d'épuration - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2009-1093 du 30 novembre 2009, a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération Saint Fons station d'épuration, renouvellement de matériels à hauteur de 1 223 000 € HT dont 709 000 € HT pour la remise en état de l'unité de traitement n° 3 des eaux de la station d'épuration à Saint Fons.

Le présent rapport a pour objet l'attribution des travaux de remise en état de l'unité de traitement n° 3 de la station d'épuration.

La Communauté urbaine de Lyon agit en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et 142 du code des marchés publics, le représentant de l'entité adjudicatrice a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Degrémont Services/Agrain SAS pour un montant de 463 490,00 € HT, soit 554 334,04 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de remise en état de l'unité de traitement n° 3 de la station d'épuration à Saint Fons et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Degrémont Services/Agrain SAS pour un montant de 463 490,00 € HT, soit 554 334,04 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1336, Saint Fons station d'épuration, renouvellement de matériels, le 30 novembre 2009 pour la somme de 1 223 000 € HT.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 231 320 - fonction 222, pour un montant de 463 490 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.